

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
REPUBLIQUE FRANCAISE****DECISION DU BUREAU 2026/01****LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'article R.2123-1.1° du Code de la Commande Publique**VU** le rapport d'analyse des offres relatif au lot 5 joint à la présente décision**DECIDE****ARTICLE 1 :**

Une consultation a été lancée et publiée sur le profil acheteur ainsi qu'au BOAMP le 18 novembre 2025 portant sur des Travaux de Réhabilitation des ailes, du corps central et d'un logement de l'école Jacques PREVERT situé à Ribérac pour la Relance du Lot n° 5 : Couverture – Zinguerie. La date de remise des offres était fixée au 17 décembre 2025 à 12h00. A ce titre, 6 candidats ont déposé, dans les délais, une offre sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

**ARTICLE 2 :**

Au vu du rapport d'analyse des offres joint en annexe de la présente décision, l'offre de l'entreprise BORDE PERE et FILS se trouve être économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

**ARTICLE 3 :**

Les membres du bureau donnent l'autorisation au président pour :

- Attribuer le lot 5 à l'entreprise BORDE PERE et FILS pour un montant Global et Forfaitaire de 66 007.00 € HT après négociation.
- Signer l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution du présent marché avec le titulaire cité ci-dessus.

Ampliation de la présente décision sera transmise :  
A Madame La Préfète de la Dordogne  
A Monsieur Le Receveur Municipal

Signé électroniquement le 12/02/2026 à 12:12  
par Didier BAZINET

**Publié le 27 juillet 2026**